

23.05.2008 - 11:28 Uhr

Publication du rapport sur la flexicurité Espérons que le Conseil fédéral le lise aussi

Bern (ots) -

Le rapport de l'Office fédéral des assurances sociales sur la flexicurité publié aujourd'hui prouve que le marché suisse du travail est flexibilisé de manière plus que suffisante : on trouve au moins 700 000 per-sonnes (pouvant apparaître dans plusieurs catégories) occupées de manière atypique (engagements de durée déterminée, temporaires, sur appel, pseudo-indépendant(e)s, travail à domicile), ce qui est fré-quemment synonyme de précarité. L'exemple du travail temporaire montre que ces formes de travail ne peuvent souvent pas jouer un rôle de tremplin, les temporaires restant souvent prisonniers de leur état.

Si l'on inclut 1,3 million de personnes qui travaillent à temps partiel (pouvant apparaître dans plusieurs catégories), on voit qu'en Suisse, environ un rapport de travail sur deux est déjà flexibilisé. Mais la seule catégorie des salarié(e)s à temps partiel montre que celui-ci n'est pas toujours librement choisi puis-qu'en 2007, un bon tiers des personnes à temps partiel souhaitaient travailler plus. Une personne sur sept cherche un emploi à plein temps. Parmi ceux et celles qui recourent au travail temporaire, ce sont même les deux tiers environ qui recherchent un emploi fixe. Ils et elles sont contraints d'accepter un tra-vail temporaire. Plutôt que d'une flexibilité encore plus prononcée, la Suisse a besoin d'une meilleure sécurité sociale, en particulier pour les personnes occupées dans des formes de travail atypiques. Non seulement, la Suisse ne connaît toujours pas d'assurance d'indemnités journalières obligatoire, mais aussi, nombre de ces salarié(e)s « atypiques » ne bénéficient pas de la couverture offerte par la prévoyance professionnelle. Ce sont cependant surtout les autorités qui manquent de volonté à changer les choses. Le Conseil fédé-ral devrait être le premier à lire le rapport sur la flexicurité. Car, le 2 avril dernier encore, il a refusé, en invoquant des raisons cousues de fil blanc, d'améliorer la prévoyance professionnelle dans les profes-sions où les engagements changent souvent ou sont de durée limitée (musicien(ne)s, acteurs et actrices, journalistes, ...). Ce faisant, il a du coup refusé de remplir un mandat du législateur. Le Conseil natio-nal pourrait aussi poser des jalons en matière de flexicurité lorsqu'il traitera, pendant la session qui va s'ouvrir, les initiatives parlementaires Daguet et Goll pour une meilleure protection des temporaires et des personnes travaillant à temps partiel.

L'USS rejette clairement toute forme de flexibilisation imposée. Elle continuera à se battre pour une cou-verture sociale améliorée des personnes occupées dans des activités atypiques et s'engagera aussi pour que tous les adultes - et pas seulement les mieux formés, comme c'est le cas actuellement - bénéficient d'une formation continue efficace.

Contact:

Compléments d'information auprès de :
Daniel Lampart : 031 / 377 01 16

Colette Nova : 031 / 377 01 24

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100562251> abgerufen werden.